

CAP Couvreur en 1 ou 2 ans / Niveau 3

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le titulaire de ce certificat d'aptitude professionnelle est un ouvrier professionnel du Bâtiment.

Le couvreur réalise, répare et entretient les toits des bâtiments (maisons, immeubles, monuments).

Il doit être capable de :

- Participer à la mise en place des échafaudages avec les protections sous la responsabilité d'un chef d'équipe ;
- Lire et décoder différentes instructions fournies par un plan ;
- Préparer la surface à couvrir ;
- Placer et fixer sur la charpente les supports de matériaux de couverture (tuiles, ardoises, zinc...) ;
- Réaliser et assurer des ouvrages de zinguerie, d'étanchéité, d'isolation extérieure ;
- Appliquer des produits de traitement ou de protection.

PROGRAMME

Matières professionnelles :

Étude et préparation d'une intervention
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant
Réalisation de travaux spécifiques
Habilitation SST
R 408 échafaudages
Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Matières générales :

Français
Histoire-Géographie et enseignement moral et civique
Mathématiques et Sciences physiques et chimiques
Éducation physique et sportive
Prévention Santé Environnement
Anglais

MOYENS MOBILISÉS

- Une pédagogie différenciée (petits groupes, travaux pratiques, travaux dirigés, etc....) : salle de formation, plateaux techniques, poste à souder.
- Démonstration en atelier puis mise en application, réalisation de maquettes.
- Démonstration en plateforme puis travaux pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au cours de l'année : devoirs sur table, QCM, examens blancs, oraux d'entraînements.

Obtention du diplôme : épreuve ponctuelle en fin de diplôme.

Durée : 800 heures en 2 ans, 400 heures en 1 an de formation en CFA.

Rythme de l'alternance :

2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA.

Rentrée : début septembre.

Délai d'accès : les inscriptions commencent début février pour un démarrage de contrat au plus tôt en juin.

Tarif : formation gratuite et rémunérée pour l'apprenti(e) (prise en charge par le coût contrat).

PRÉREQUIS

- Avoir une bonne condition physique ;
- Ne pas être sujet au vertige ;
- Être mobile ;
- Être autonome et responsable ;
- Avoir l'esprit d'initiative ;
- Savoir lire, écrire, compter ;
- Maîtriser la langue française.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour un contrat d'apprentissage :

Être âgé de 16 à 29 ans révolus au début de la formation ou être âgé de 15 ans et avoir terminé la classe de 3^{ème}.

Pour un contrat de professionnalisation :

- Être âgé de plus de 29 ans révolus au début de la formation
- Bénéficiaire du RSA
- Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personne sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI)

Autres contrats de la formation continue : nous consulter.

Pour les CAP en 1 an : avoir un diplôme validant l'enseignement général.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du CAP Couvreur peut, au sein d'une entreprise de BTP, exercer le métier de : Couvreur / Poseur de panneaux solaires / Monteur de panneaux photovoltaïques / Zingueur.

Possibilité d'évolution après quelques années d'expérience vers un poste de :

Chef de chantier / Chargé d'affaires / Chef d'entreprise.

SUITE DE PARCOURS POST-DIPLÔME

Possibilité d'effectuer :

- Une Mention Complémentaire Zinguerie (1 an) ;
- Un BP Couvreur (2 ans) ;
- Un Bac pro Interventions sur le patrimoine bâti option couverture ;
- Changer d'orientation, tout CAP en un an.